

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY (jusqu'au II.2 inclus), Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés :

Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY (à compter du III.1) ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

I – ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteurs Monsieur le Maire, Marie HATTRAIT

1. Convention d'adhésion au réseau radio Tétra de Bordeaux Métropole

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions pour une durée de 4 ans afin que la Police Municipale puisse intégrer le réseau radio Tétra de Bordeaux Métropole ainsi qu'à signer tous les documents et avenants nécessaires à l'exécution de ces conventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Contrat de co-développement 4 (2018-2020) – avenant 2021

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2021, ces contrats s'intitulant désormais contrats « 2018-2021 ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Actualisation de la majoration du crédit d'heures des élus

Le Conseil adopte l'actualisation législative et attribue les crédits d'heures tels que la loi le permet, soit pour un trimestre pour les adjoints et les conseillers délégués de la Ville de Cenon de 159 heures et 15 minutes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Rapport annuel des représentants de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration de la Fabrique de Bordeaux Métropole (FAB) – Exercice 2019

Le Conseil prend acte de la communication du rapport des représentants de l'Assemblée spéciale au conseil d'administration de la FAB pour l'année 2019.

PREND ACTE

II – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Dominique ASTIER, Hurizet GUNDER

1. Rapport Egalité Femmes / Hommes

Le Conseil acte la présentation du rapport annuel sur l'égalité femmes / hommes préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

PREND ACTE

2. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

III – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Michaël DAVID

1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Le Conseil prend acte de la tenue d'un débat et la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires pour la Ville de Cenon pour l'année 2021.

PREND ACTE

2. Approbation du rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 3 décembre 2020

Le Conseil approuve le rapport définitif de la CLECT, autorise l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2021 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 113 572 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 1 507 085 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

IV – DIRECTION URBANISME – ECONOMIE – INSERTION – Rapporteur Marie HATTRAIT

1. Clause d'insertion – convention de partenariat 2021-2023 avec le PLIE des Hauts de Garonne

Le Conseil approuve la convention de partenariat « clause d'insertion » entre la Ville de Cenon et l'association PLIE des Hauts de Garonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Convention cadre entre la Ville de Cenon et le PLIE des Hauts de Garonne pour la période 2021-2023

Le Conseil approuve la Convention cadre entre la Ville de Cenon et l'association PLIE des Hauts de Garonne portant sur les années 2021, 2022 et 2023, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, approuve le montant de la cotisation 2021 et autorise le PLIE des Hauts de Garonne à reverser une partie de cette cotisation à l'organisme intermédiaire AG3PLIE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Exonération de loyer du restaurant Ze Rock

Le Conseil annule les loyers à compter du mois de janvier 2021 pour le restaurant Ze Rock et ce jusqu'à la décision officielle de réouverture des restaurants et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Exonération de loyer du restaurant Resto Starter

Le Conseil annule les loyers à compter du mois de janvier 2021 pour l'association « La Pena Rive Droite » et ce jusqu'à la décision officielle de réouverture des restaurants et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Remise gracieuse dette AOT 2020 – SARL Family Crêpes

Le Conseil donne un avis favorable à l'annulation de cette dette pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Remise gracieuse dette TLPE 2020 – SARL Le tacos de Bordeaux

Le Conseil donne un avis favorable à l'annulation de cette dette pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Remise gracieuse dette TLPE et AOT 2020 – restaurant Tak Eat

Le Conseil donne un avis favorable à l'annulation de cette dette et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – CADRE DE VIE – Rapporteurs Laurent PERADON, Jean-Marc SIMOUNET

1. Ambassadeurs du développement durable et du vélo – Conventions avec UNIS-CITE

Le Conseil approuve les conventions avec l'association UNIS-CITE dans le cadre de l'opération des Ambassadeurs du développement durable et des ambassadeurs du vélo et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Voie verte Carnot – Convention des modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrage de compétence communale par Bordeaux Métropole

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la participation financière à Bordeaux Métropole comme indiquée dans la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU AFFICHE DU 26 JANVIER 2021 AU 26 MARS 2021